



1203489802

DATE DEPOT : 2012-04-05
NUMERO DE DEPOT : 2012R034836
N° GESTION : 1993B03568
N° SIREN : 390406692
DENOMINATION : TEC-AUDIT
ADRESSE : 36 RUE ETIENNE MARCEL 75002 PARIS
DATE D'ACTE : 2012/03/29
TYPE D'ACTE : ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE : CESSION DE PARTS

CESSIONS DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur Frédéric Richard FETTAYA
Né le 3 août 1965 à STAINS (93)
Nationalité Française
5/9 Boulevard du Château – 92200 NEUILLY SUR SEINE

Madame Marielle Stéphanie Léa FETTAYA née FUKS
Née le 22 février 1967 à NEUILLY SUR SEINE (92)
Nationalité Française
5/9 Boulevard du Château – 92200 NEUILLY SUR SEINE

Monsieur Raphaël Haïm FETTAYA
Né le 9 septembre 1994 à PARIS (75016)
Nationalité Française
5/9 Boulevard du Château – 92200 NEUILLY SUR SEINE
Pris en la personne de ses administrateurs légaux Monsieur Richard FETTAYA et
Madame Marielle FETTAYA

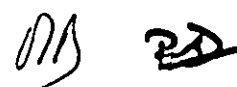
Mademoiselle Clara Liora Marie FETTAYA
Née le 29 mai 1996 à PARIS (75014)
Nationalité Française
5/9 Boulevard du Château – 92200 NEUILLY SUR SEINE
Prise en la personne de ses administrateurs légaux Monsieur Richard FETTAYA
et Madame Marielle FETTAYA

Monsieur Ethan Tsadok FETTAYA
Né le 9 août 2000 à CAEN (14)
Nationalité Française
5/9 Boulevard du Château – 92200 NEUILLY SUR SEINE
Pris en la personne de ses administrateurs légaux Monsieur Richard FETTAYA et
Madame Marielle FETTAYA

D'UNE PART,

ci-après dénommé « LES CEDANTS »,

MS *RS*

TEC-HOLDING**Société à responsabilité limitée au capital de 7 622.45 euros****Dont le siège social est 36 rue Etienne Marcel – 75002 PARIS****Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro
402 693 279****Représentée aux fins des présentes par Monsieur Marc BIJAOU, son gérant****D'AUTRE PART,****ci-après dénommé « LE
CESSIONNAIRE »,**

Ont préalablement à l'acte de cession de parts, objet des présentes, exposé ce que suit :

Suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} mars 1993 à PARIS il existe une société à responsabilité limitée dénommée TEC-AUDIT, au capital de 160 000 euros, divisé en 4 000 parts de 40 euros chacune entièrement libérées, dont le siège social est fixé à PARIS (75002) 36 rue Etienne Marcel et qui est immatriculée sous le numéro 390 406 692 au registre du commerce et des sociétés de PARIS.

La société TEC-AUDIT a pour activité principale : Exercice de la profession d'expert comptable.

Les cédants possèdent 1 334 parts de la société TEC-AUDIT.

Ceci exposé, ils ont convenu ce qui suit :

I- CESSIONS DE PARTS

1) Première cession de parts

Par les présentes, Monsieur Richard FETTAYA, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, la pleine propriété de 373 parts sociales de la société TEC-AUDIT lui appartenant, à :

TEC-HOLDING pour 373 parts

qui accepte.

2) Deuxième cession de parts

Par les présentes, Madame Marielle FETTAYA, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, la pleine propriété de 1 part sociale de la société TEC-AUDIT lui appartenant, à :

TEC-HOLDING pour 1 part

qui accepte.

3) Troisième cession de parts

Par les présentes, Monsieur Raphaël FETTAYA, pris en la personne de ses administrateurs légaux, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, la pleine propriété de 320 parts sociales de la société TEC-AUDIT lui appartenant, à :

TEC-HOLDING pour 320 parts

qui accepte.

4) Quatrième cession de parts

Par les présentes, Monsieur Ethan FETTAYA, pris en la personne de ses administrateurs légaux, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, la pleine propriété de 320 parts sociales de la société TEC-AUDIT lui appartenant, à :

TEC-HOLDING pour 320 parts

qui accepte.

5) Cinquième cession de parts

Par les présentes, Mademoiselle Clara FETTAYA, prise en la personne de ses administrateurs légaux, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, la pleine propriété de 320 parts sociales de la société TEC-AUDIT lui appartenant, à :

TEC-HOLDING pour 320 parts

qui accepte.



II- PROPRIETE – JOUISSANCE

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour.

En conséquence, le cessionnaire aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur ces parts après cette date.

III- CONDITIONS GENERALES

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

IV- PRIX – MODALITES DE PAIEMENT

Les présentes cessions sont consenties et acceptées moyennant le prix total de 450.000 euros pour les 1 334 parts cédées, laquelle somme est payée comptant comme suit :

- par TEC-HOLDING, à concurrence de la somme de quatre cent cinquante mille Euros,

ci : **450.000 euros**

aux cédants, qui reconnaissent avoir reçu du cessionnaire pour le montant indiqué ci-dessus et lui en donne bonne et valable quittance.

Dont quittance,

V – ORIGINE DE PROPRIETE

Les parts cédées ont été acquises lors de la constitution de la société suite à des apports en numéraire et suite à des donations.



VI – DECLARATIONS GENERALES

1- Chaque cédant et cessionnaire déclare :

- qu'ils ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et, plus spécialement, qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective dans le cadre de la loi du 13 juillet 1967 ou de celle du 25 janvier 1985, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs professions et fonctions, ni ne sont en état de cessation des paiements ou déconfiture ;
- et qu'ils sont résidents français au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

2- Chaque cédant déclare :

- qu'il n'existe de son chef ou de celui des précédents propriétaires des parts cédées, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de celles-ci, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies ;
- que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement ;

- et que la Société dont les parts sont présentement cédées n'est pas en cessation des paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté ou de redressement et de liquidation judiciaire.

VII - FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

VIII – ENREGISTREMENT

Les parties déclarent :

- que la présente cession n'entre pas dans le champs d'application des dispositions de l'article 1655 ter du Code Général des Impôts ;
- et que la Société dont les parts sont présentement cédées est soumise à l'impôt sur les sociétés.
- que la société n'est pas à prépondérance immobilière

En conséquence, les droits de cession de droits sociaux sont dus au taux de 3% après abattement, exigibles lors de l'enregistrement de la présente cession devant intervenir dans le mois des présentes.

IX – FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par les cessionnaires, qui s'y obligent.

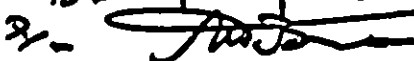
Fait à PARIS

Le 29 Mars 2012

En 10 exemplaires originaux


Richard FETTAYA

« Bon pour cession »

Bon pour cession



Marielle FETTAYA

« Bon pour cession »

Bon pour cession


Raphaël FETTAYA, pris en la personne de Monsieur et Madame Richard FETTAYA

« Bon pour cession »

Bon pour cession


DF

BD

Ethan FETTAYA, pris en la personne de Monsieur et Madame Richard FETTAYA

« Bon pour cession »

Bon Pour Cession
 R. Richard

Clara FETTAYA, prise en la personne de Monsieur et Madame Richard FETTAYA

« Bon pour cession »

Bon Pour Cession
 R. Richard

TEC-HOLDING représentée par Marc BIJAOU

« Bon pour acquisition »

Bon pour acquisition

M. Bijaoui

Enregistré à : SIE DE NEUILLY POLE ENREGISTREMENT

Le 03/04/2012 Bordereau n°2012/265 Case n°12

Ext 3699

Enregistrement : 13 270 € Pénalités :

Total liquidé : treize mille deux cent soixante-dix euros

Montant reçu : treize mille deux cent soixante-dix euros

Le Contrôleur des finances publiques

Diliana BELIN
 Contrôleur
 des Finances Publiques

DB